

Information à lire avec l'agent

Votre établissement, comme tous les établissements de la Fonction publique hospitalière, cotise à l'Anfh à hauteur de 0,6% de la masse salariale pour financer le Fonds mutualisé pour les études promotionnelles.

Les instances de l'Anfh Normandie peuvent faire le choix de consacrer une partie des crédits mutualisés au financement de dossiers EP dits « hors établissement d'origine ».

Il s'agit de permettre le financement de certaines trajectoires promotionnelles pour lesquelles l'établissement n'est pas en capacité de proposer à l'agent concerné, à l'issue de la formation, un poste correspondant à la nouvelle qualification acquise. Exemple : le métier n'existe pas ou le métier est très peu représenté.

Malgré l'absence d'opportunité dans ses services, votre établissement a décidé de vous accompagner dans votre projet de promotion professionnelle en demandant un dossier de financement EP « hors établissement d'origine ».

Nous attirons votre attention sur le fait que, même dans ce cas, le financement provient de la cotisation des établissements et que les règles relatives à l'engagement de servir dans la Fonction publique hospitalière demeurent strictement les mêmes et sont applicables.

En particulier, l'article 9 du décret 2008 – 824 dispose qu'à l'issue d'une étude promotionnelle rémunérée réussie, l'agent est tenu à un engagement de servir d'une durée égale au triple de celle de la formation, dans la limite de 5 ans. Il mentionne également : **« dans le cas où l'agent quitte la Fonction publique hospitalière avant la fin de cette période, il doit rembourser à l'établissement auquel incombe la charge financière de sa formation les sommes perçues pendant cette formation, proportionnellement au temps de service qui lui restait à accomplir ».**

L'établissement rétrocède ces sommes à l'Anfh.

L'Anfh, soucieuse de donner à chacun des agents une information claire, vous remercie d'attester ci-après que vous avez pris connaissance des dispositions ci-dessus, qui s'appliquent en cas d'accord de financement de votre dossier.

